

République et canton de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020-2025

Séance ordinaire du mardi 15 septembre 2020

Salle du P'tit Resto du groupe scolaire d'Anières  
Pour respecter les consignes liées à la situation sanitaire du COVID-19  
Séance ouverte au public

Procès-verbal

**Présences :**

**Exécutif**

Pascal WASSMER - LC	Maire	
Claudine HENTSCH - EPA	Adjointe	
Pascal PÉCAUT - +A	Adjoint	

**Bureau du Conseil municipal**

Pierre-Yves DECHEVRENS - LC	Président	
Corinne ALHANKO-BAUER - PLR	Vice-Présidente	
Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

**Conseillers municipaux**

Denyse BARBEZAT-FORNI - EPA		Jérôme JACQUIER - PLR	
Stéphanie BARON LEVRAT - EPA		Guy MUSY - EPA	<i>Excusé</i>
<del>Elisabeth BÉRY - PLR</del>		Anita PORDES - PLR	
Caroline DOMBRE - EPA		Jean-Luc RICHARDET - EPA	
Philippe GAILLARD - EPA		Alexandre SOUCAS - EPA	
Yves GUBELMANN - PLR		Claire THIBAUT BULLIARD - PLR	
Yvonne GUSTAFSON - EPA		Eric WEHRLI - LC	
Nicole IMHOF - LC		<i>Ricciotti</i>	

**Administration** : M. Guy REYFER – Secrétaire général

**Excusé** : M. Guy MUSY.

**Public** : /



**ORDRE DU JOUR :**

- 1. Prestation de serment de M. Giuseppe RICCIUTI.**
- 2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 23 juin 2020.**
- 3. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 4. Communications du bureau.**
- 5. Rapports des commissions :**
  - ✦ **Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».** Séance du mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020. M. Philippe GAILLARD, Président. (Délibération 2020-2025 D - 007)
  - ✦ **Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ».** Séance du mardi 8 septembre 2020. Mme Anita PORDES, Présidente. (Délibérations 2020-2025 D - 008 et 009).
- 6. Projets de délibérations :**
  - ✦ **Délibération 2020-2025 - D - 007** - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 100'000 F pour la rénovation du sol souple de la place de jeux du groupe scolaire - Rubrique 3420.04.5000.00 - Terrains non bâtis/place de jeux.
  - ✦ **Délibération 2020-2025 - D - 008** - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 2'200'000 F pour la fourniture et l'installation d'un bâtiment provisoire mairie/Rubrique 0290.26.50400.00 - école/Rubrique 2170.17.50400.00 - Parcelle N° 5270/RF 29 en zone sportive - Propriété de la commune d'Anières.
  - ✦ **Délibération 2020-2025 - D - 009** - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de TTC 80'000 F pour l'agrandissement de l'école, comprenant 20'000 F pour les prestations de procédure AIMP d'architectes, sise rue Centrale 64. Parcelle N° 5573 / RF 29.
- 7. Projet(s) de motion(s).**
- 8. Projet(s) de résolution(s).**
- 9. Proposition(s) du Maire et des Adjoint(s).**
- 10. Communication(s) du Maire et des Adjoint(s).**
- 11. Question(s) écrite(s) ou orale(s).**

M. le Président, Pierre-Yves Dechevrens ouvre la séance à 20h.00 et salue l'Assemblée. Il annonce que M. Guy MUSY est excusé ce soir.



M. le Président présente M. Guy REYFER, nouveau secrétaire général de la Commune depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020. Suite à cet engagement, Mme Dominique LAZZARELLI aura le titre de cadre administrative et secrétaire du Conseil municipal.

Il passe la parole à M. Guy REYFER.

M. Guy REYFER salue l'Assemblée et se présente.

### **Présentation de M. Guy REYFER – Secrétaire général**

M. Guy REYFER remercie l'Assemblée de l'accueillir dans la commune d'Anières, ceci d'autant plus qu'il vient de la commune de Vernier, relativement éloignée d'Anières. Il est âgé de 54 ans, marié, sans enfant, mais vouent avec son épouse, entre autres, une passion pour la nature et exploitent un centre de soins pour les hérissons.

Il a une formation d'ingénieur en génie rural et environnement, a fait ses études à l'EPFL à Lausanne. Il a travaillé pendant 25 ans à l'Etat de Genève, dans différentes fonctions. En premier lieu par sa formation initiale, soit Directeur de la planification de l'eau (assainissement et cours d'eau). Il est d'ailleurs passé, il y a quelques années, dans plusieurs communes pour expliquer le plan général d'évacuation des eaux.

Ensuite le Conseil d'Etat l'a nommé Directeur des affaires militaires, où il a géré entre autres les négociations pour libérer le site de la caserne des Vernets, et il a finalement rejoint à l'Etat-Major de la Police cantonale comme Directeur du support et de la logistique.

Il a également été Conseiller municipal de la Commune d'Avusy, fonction qu'il a dû quitter en raison de son déménagement à Vernier.

Pour terminer sa carrière professionnelle, M. Guy REYFER avait envie de rejoindre une administration de plus petite taille que celle de l'Etat et aborder les sujets à traiter de façon plus concrète et être également plus proche des personnes.

Il remercie la Commune d'Anières de lui avoir offert cette opportunité et il espère être à la hauteur des enjeux de la Commune. Il est donc à la disposition de l'Exécutif, du Conseil municipal et des citoyens, avec l'appui de Mme Dominique LAZZARELLI pendant quelques mois avant son départ.

M. le Président remercie M. Guy REYFER.

Applaudissements de l'Assemblée.

---

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

### **Point 1 – Prestation de serment de M. Giuseppe RICCIUTI**

M. le Président donne également lecture du document officiel, soit :

Vu la démission de Mme Elisabeth BÉRY ;

Vu l'acceptation du mandat de Conseiller municipal par M. Giuseppe RICCIUTI ;

vu la lettre de la chancellerie d'Etat – Service des votations et élections du 1<sup>er</sup> juillet 2020 ;

vu l'article 8, alinéa c) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

conformément aux articles 2 et 3 du règlement du Conseil municipal (LC 02 111) ;

il a été procédé par M. Pierre-Yves DECHEVRENS, Président, en présence du Conseil municipal réuni en séance plénière du mardi 15 septembre 2020, à l'assermentation de M. Giuseppe RICCIUTI, nouveau Conseiller municipal remplaçant Mme Elisabeth BÉRY, démissionnaire.



### **Prestation de serment**

M. le Président donne lecture de la formule de serment telle qu'elle est prévue à l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, soit :

« Je jure ou je promets solennellement :

- ☉ d'être fidèle à la République et canton de Genève ;
- ☉ d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;
- ☉ de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

Le Président demande à M. Giuseppe RICCIUTI de se lever et après la formule du serment lève la main droite et répond, je le jure ou je le promets.

**M. le Président en prend acte, ainsi que le Conseil municipal.**

Applaudissements de l'Assemblée.

### **Nominations de M. Giuseppe RICCIUTI aux commissions, délégation**

M. Giuseppe RICCIUTI intégrera les commissions « Finances » et « Sociale, culture et loisirs ».

En revanche, le groupe PLR propose Mme Claire THIBAUT BULLIARD pour la vice-Présidence de la commission « Sociale, culture et loisirs ».

**A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord sur la nomination de M. Giuseppe RICCIUTI aux commissions « Finances » et « Sociale, culture et loisirs » et la vice-Présidence de la commission « Sociale, culture et loisirs » à Mme Claire THIBAUT BULLIARD.**

En ce qui concerne la Présidence de la commission ad hoc « Bourses » et la délégation à « Communes-Ecole », il n'y a pas de proposition à ce jour. M. Yves GUBELMANN, au nom des PLR, confirme que le groupe cède volontiers cette Présidence et délégation à des personnes des autres partis.

M. le Président propose que ce point soit renvoyé à la commission « Sociale, culture et loisirs » du mardi 6 octobre 2020.

**A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord sur le renvoi de la nomination à la Présidence de la commission ad hoc « Bourses » et délégation à « Communes-Ecole, à la commission « Sociale, culture et loisirs » du 6 octobre prochain.**

---

M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 23 juin 2020.

### **Point 2 - Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 23 juin 2020**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

---



M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, soit la discussion et approbation de l'ordre du jour.

### Point 3 - Discussion et approbation de l'ordre du jour

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire propose d'ajouter un point 12 au présent ordre du jour, soit le projet du « Compte rendu et administratif et financier de l'Exercice 2019 ».

**A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour ajouter un point 12 au présent ordre du jour, relatif au projet du compte rendu administratif et financier de l'Exercice 2019.**

La parole n'étant plus demandée M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

### Point 4 - Communications du bureau

#### Nominations des Présidents-es et vice-Président-es du local de vote d'Anières – Année 2021

Date	Titre	Fonction	Nom	Prénom
7 mars 2021	Votation populaire	Président	<b>SOUCAS</b>	Alexandre
		Vice-Président	<b>WEHRLI</b>	Eric
13 juin 2021	Votation populaire	Présidente	<b>BARBEZAT-FORNI</b>	Denyse
		Vice-Présidente	<b>THIBAUT BULLIARD</b>	Claire
26 septembre 2021	Votation populaire	Présidente	<b>PORDES</b>	Anita
		Vice-Président	<b>GAILLARD</b>	Philippe
28 novembre 2021	Votation populaire	Présidente	<b>ALHANKO-BAUER</b>	Corinne
		Vice-Président	<b>RICHARDET</b>	Jean-Luc

M. le Président remercie d'ores et déjà les Conseillers municipaux de leur disponibilité.

#### Séance d'information à l'attention des Conseillers municipaux de CoHerAn – Mardi 29 septembre 2020 à 19h. à Corsier

M. le Président rappelle l'invitation transmise aux Conseillers municipaux de CoHerAn pour une séance d'information qui aura lieu le mardi 29 septembre 2020 à Corsier à 19h.00. Il est encore possible de s'inscrire auprès de la secrétaire du Conseil municipal.





### **Invitation Genève-Aéroport – Lundi 5 octobre 2020 à l'aéroport**

M. le Président informe d'une invitation de « Genève-Aéroport » pour des informations et faire le point sur le plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) et les évolutions de la courbe de bruit, ainsi que sur la situation inédite liée à la COVID-19. Cette séance est fixée le lundi 5 octobre 2020 à 18h. dans le terminal 2 de Genève Aéroport. Le délai d'inscription est fixé au vendredi 2 octobre 2020 à l'adresse mail suivante : [a.votre.ecoute@gva.ch](mailto:a.votre.ecoute@gva.ch). Le document complet sera mis sur CMNet dès demain matin.

### **Manifestations et activités organisées cet été à Anières**

M. le Président revient sur les manifestations et activités organisées cet été à Anières, avec l'accord du Conseil municipal.

Il souhaite remercier vivement toutes les personnes qui ont énormément travaillé pour organiser les manifestations et activités cet été à Anières, plus particulièrement M. l'Adjoint, l'administration et le service technique, mais également les bénévoles.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.

### **Point 5 - Rapports des commissions**

#### **a) Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020. M. Philippe GAILLARD, Président**

M. le Président passe la parole à M. Philippe GAILLARD.

#### **📁 Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI. Cette dernière a bien entendu le rapport de ladite commission, mais elle souhaite savoir ce qu'il en est au sujet de la traversée de Bassy (rte de Chevrens), point qui ne semble pas avoir été évoqué lors de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Elle souligne la dangerosité de la traversée de Bassy et souhaite qu'une action soit engagée pour en assurer la sécurité.

M. le Maire répond que le point de la traversée de Bassy, ainsi que plusieurs autres chemins seront traités en priorité, pour améliorer leur sécurité.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie M. Philippe GAILLARD pour son rapport.

\*\*\*\*\*

#### **b) Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 8 septembre 2020. Mme Anita PORDES, Présidente**

M. le Président passe la parole à Mme Anita PORDES.

#### **📁 Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Anita PORDES pour son rapport.

\*\*\*\*\*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.



## Point 6 - Projets de délibérations

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

### **Délibération N° 2020-2025 – D – 007**

**Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 100'000 F pour la rénovation du sol souple de la place de jeux du groupe scolaire – Rubrique 3420.04.5000.00 – Place de jeux / terrains non bâtis.**

Vu l'exposé des motifs de la présente délibération N° 2020-2025 – D 007 ;

Vu les devis comparatifs établis par les sociétés Realsport, Jaquet et Settex en 2018, sachant qu'en cas d'acceptation de l'ouverture de ce crédit d'engagement de TTC 100'000 F pour la rénovation du sol souple de la place de jeux du groupe scolaire, un appel d'offres sur invitation sera lancé ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » lors de sa séance du mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, pour l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 100'000 F ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1 lettre e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 – B 6 05 ;

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal  
décide par  
15 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. De réaliser les travaux de rénovation du sol souple de la place de jeux du groupe scolaire.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 100'000 F destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements – Rubrique 3420.04.5000.00 – Place de jeux – Terrains non bâtis, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette susmentionnée, au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2021.
5. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

### **Délibération N° 2020-2025 – D – 008**

**Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 2'2000'000 F pour la fourniture et l'installation d'un bâtiment provisoire mairie/Rubrique 0290.26.50400.00 – école/Rubrique 2170.17.50400.00 - Parcelle N° 5270/RF 29 en zone sportive – Propriété de la commune d'Anières.**

Vu les devis pour la préparation du dossier par les ingénieurs spécialisés et autres spécialistes : AG Constructions, Ott et Uldry, Sedelec, Troger SA, Python, Bouygues, Orqual ;

Vu la délibération N° 2015-2020 D – 124 – d'un montant de TTC 450'000 F, votée par le Conseil municipal le mardi 18 février 2020 et exécutoire le 7 juillet 2020 (COVID-19) ;

Vu l'exposé des motifs de la présente délibération N° 2020-2025 – D 008 ;

Vu le rapport de la commission « Urbanisme et constructions », séance du mardi 8 septembre 2020 ;



Vu la présentation du dossier à la commission « Urbanisme et constructions » lors de sa séance du mardi 8 septembre 2020, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, pour l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 2'200'000 F ;

Vu l'autorisation de construire en cours d'instruction ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1 lettre e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 – B 6 05 ;

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal  
décide par  
15 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. D'accepter l'acquisition et l'installation d'un bâtiment provisoire mairie/Rubrique 0290.26.50400.00 – école/Rubrique 2170.17.50400.00 - Parcelle N° 5270/RF 29 en zone sportive – Propriété de la commune d'Anières.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 2'200'000 F, auquel il conviendra d'ajouter le montant de TTC 450'000 F pour les travaux préalables – Délibération N° 2015-2020 D – 124, votée le 18 février 2020 pour le calcul de l'amortissement.
3. De comptabiliser la dépense nette dans le compte des investissements – Rubrique 0290.26.50400.00 pour la mairie et rubrique 2170.17.50400.00 pour l'école, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette susmentionnée, sur la durée d'utilisation, soit environ 5 ans, dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2021.
5. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

**Délibération N° 2020-2025 – D – 009**

**Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de TTC 80'000 F pour l'agrandissement de l'école, comprenant 20'000F pour les prestations de procédure AIMP d'architectes, sise rue Centrale 64. Parcelle N° 5573 / RF 29.**

Vu l'exposé des motifs de la présente délibération N° 2020-2025 – D 009 ;

Vu le premier crédit d'étude voté le 17 avril 2018, délibération N° 2015-2020 D – 081, d'un montant de TTC 225'000 F ; approuvée par le département présidentiel le 11 juin 2018 ;

Vu le devis prévisionnel de ce crédit d'étude complémentaire préparé par le bureau d'architectes de PLANTA ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Urbanisme et constructions » lors de sa séance du mardi 8 septembre 2020, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, pour l'ouverture de ce crédit d'étude complémentaire de TTC 80'000 F ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1 lettre e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 – B 6 05 ;

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal  
décide par  
15 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention**





1. D'accepter l'engagement d'une étude complémentaire pour l'agrandissement de l'école sise rue Centrale 64, parcelle N° 5573/RF29.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit complémentaire d'étude de TTC 80'000 F, qui sera intégré au crédit initial de TTC 225'000 F, délibération N° 2015-2020 D - 081.
3. De comptabiliser la dépense nette dans le compte des investissements – Rubrique 2170.15.50400.00, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
5. En cas de non-réalisation du projet d'agrandissement de l'école, le crédit d'étude devra être amorti au moyen d'une annuité, conformément à l'article 40, alinéa 7 lettre n, RAC (règlement d'application de la loi sur l'administration des communes – B 6 05.01).

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 7 de l'ordre du jour, soit le(s) projet(s) de motion(s).

#### **Point 7 - Projet de motion**

Pas de projet de motion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 8 de l'ordre du jour, soit le(s) projet(s) de résolution(s).

#### **Point 8 - Projet de résolution**

Pas de projet de résolution.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 9 de l'ordre du jour, soit les propositions du Maire et des Adjointes.

#### **Point 9 - Propositions du Maire et des Adjointes**

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire n'a pas de proposition.

\*\*\*\*\*

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe.

Mme l'Adjointe n'a pas de proposition.

\*\*\*\*\*

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint.

#### **Activités durant la période estivale – Crédit budgétaire supplémentaire**

M. l'Adjoint demande le renvoi à la commission « Sociale, culture et loisirs », un point visant à informer les membres sur le bilan des activités organisées cet été et le préavis sur le dépassement



budgétaire à voter en crédit budgétaire supplémentaire 2020. Le montant total à voter et les rubriques seront communiqués lors de la séance du mardi 6 octobre prochain. Ensuite, une délibération sera présentée et votée lors de la séance plénière du Conseil municipal du mardi 13 octobre 2020.

**A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour renvoyer ce point relatif au bilan des activités organisées cet été et le préavis sur le dépassement budgétaire à voter en crédit budgétaire supplémentaire 2020, à la commission « Sociale, culture et loisirs » du mardi 6 octobre 2020.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 10 de l'ordre du jour, soit les communications du Maire et des Adjointes.

### **Point 10 - Communications du Maire et des Adjointes**

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

#### **Sécurité – Carrefour chemin des Courbes – Route de Chevrens**

M. le Maire informe que suite à l'intervention de Mme Denyse BARBEZAT-FORNI lors du Conseil municipal du 23 juin dernier, la propriétaire de la parcelle en face du tronçon haut du chemin des Courbes et route de Chevrens, a été contactée pour lui demander son accord pour la pose d'un miroir double sur sa parcelle. Ensuite, la procédure suivra son cours si la propriétaire donne son accord.

#### **Budget des communes – Modification de la LAC – B 6 05**

M. le Maire informe de l'entrée en vigueur de la modification de la LAC – B 6 05, relative à l'échéance pour la remise des budgets des communes. Auparavant, le délai était fixé au 15 novembre de l'année, mais depuis 2020, le délai a été repoussé au 31 décembre de l'année, à l'instar de la ville de Genève.

#### **Transports Publics Genevois - TPG – Ligne B**

M. le Maire rappelle que la ligne B a changé d'appellation et se nomme maintenant lignes 38 et 39. Le financement a été repris par le canton et fait partie maintenant d'un contrat de prestation avec les TPG.

Sur les 11,5 mois d'exploitation (jusqu'au 14 décembre 2019), la ligne B a transporté 163'915 personnes en 2019 (+ 7 % par rapport à 2018). Sur une année complète, le nombre aurait avoisiné les 170'000 personnes. La distance moyenne parcourue en 2019 reste à 5.2 km comme en 2018.

Même si la ligne B a fait place aux lignes 38 et 39, les chiffres de janvier et février 2020 de ces deux nouvelles lignes montrent que les passagers sont toujours là et même plus nombreux. En isolant les tronçons Chens-sur-Léman – Capite de la ligne 38 et Vésenaz-Village – Jussy-Place de la ligne 39, il a été enregistré 16'000 à 17'000 voy/mois. C'est 1'000 à 2'000 passagers supplémentaires par rapport au dernier mois d'exploitation de la ligne B et même 4'000 à 5'000 voy/mois par rapport à janvier et février 2019. Cependant, avec la pandémie du coronavirus, il est difficile de faire d'autres comparaisons avant 2021.

M. le Maire communiquera un point de situation de l'utilisation des lignes régulièrement.

#### **« Clean Up Day » Nettoyage de la Commune – Samedi 5 septembre 2020**

M. le Maire remercie tous les participants à cette journée de nettoyage de la Commune. Plus de 40 personnes se sont inscrites et cette journée s'est avérée un franc succès.



**Soirée de fin de législature 2015-2020 – Mercredi 25 novembre 2020 – 19h.00 – Collonge-Café à Collonge-Bellerive**

M. le Maire rappelle que la soirée de fin de législature 2015-2020 n'a pas pu être organisée en raison du COVID-19.

Toutefois, l'Exécutif de la présente législature a convenu d'organiser ce dîner le mercredi 25 novembre 2020 à 19h00 au Collonge-Café à Collonge-Bellerive. Une invitation parviendra par courrier aux membres du Conseil municipal de la dernière législature.

\*\*\*\*\*

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe.

Mme l'Adjointe n'a pas de communication.

\*\*\*\*\*

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint.

**Bilan sur les activités organisées cet été à Anières**

M. l'Adjoint remercie toutes les personnes qui ont permis l'organisation des activités sur la Commune cet été, l'administration, le service technique et les administrés qui se sont proposés pour assurer les thèmes proposés et les bénévoles.

M. l'Adjoint informe que 14 animations ont été proposées et la participation s'est montée à 620 personnes, hors parcours Vita.

Pour le 1<sup>er</sup> août, 4 sites ont été prévus pour cette fête nationale, afin d'accueillir 500 personnes, dans le respect des recommandations sanitaires. 300 personnes se sont inscrites et malheureusement seulement 200 ont réellement participé à la soirée, vraisemblablement en raison de la situation pandémique. Les participants ont apprécié l'organisation différente de la fête nationale, ceci d'autant plus qu'Anières était la seule Commune de la région qui organisait une soirée du 1<sup>er</sup> août.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 11 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.

**Point 11 - Questions écrites ou orales**

**Fermeture de la route de la Côte-d'Or – Vendanges**

M. le Président passe la parole à M. Eric WEHRLI.

M. Eric WEHRLI propose que la route de la Côte-d'Or soit fermée pendant la période des vendanges, pour simplifier le travail des viticulteurs et aussi assurer la sécurité des vendangeurs qui sont amenés à traverser régulièrement la route avec leur panier. Ayant passé à vélo sur la route de la Côte-d'Or pendant les vendanges, il a pu constater le nombre de véhicules, tracteurs, chars, etc.

M. le Maire approuve cette intervention. Il rappelle que la route de la Côte-d'Or traverse 2 communes, Anières et Corsier et que l'OCT doit donner son autorisation en cas de modification de la circulation sur cette route.

La Commune a engagé une étude pour la fermeture de la Côte-d'Or et, à la demande de l'OCT, des comptages sont en cours sur cette route, afin de justifier la demande de test d'une année avant la décision de fermeture ou non de la route de la Côte-d'Or.

M. le Maire propose qu'une signalétique adaptée lors des vendanges soit placée pour sensibiliser les utilisateurs de la route.



Enfin, M. le Maire a confiance que la route de la Côte-d'Or soit fermée dès l'an prochain.

M. Yves GUBELMANN rappelle que l'Exécutif de la précédente législature s'était déjà attelé âprement à la fermeture de la route de la Côte-d'Or et il espère que l'Exécutif actuel pourra obtenir l'autorisation de cette fermeture.

Tenant compte que des comptages sont en cours sur la route de la Côte-d'Or, Mme Stéphanie BARON-LEVRAT demande quelle attitude adopter pour favoriser cette fermeture, soit que les passages soient nombreux ou au contraire limités.

M. le Maire répond que lors des premiers comptages, l'OCT avait relevé qu'il n'y avait pas assez de passages pour justifier la fermeture de la route de la Côte-d'Or. Toutefois, la logique pourrait s'appliquer dans les deux sens, trop de passages ou pas assez. L'objectif est de privilégier la mobilité douce, ajoute encore M. le Maire.

### **La Poste – fermeture de l'Office d'Anières – Office de Vésenaz**

M. Eric WEHRLI informe que suite à la malheureuse fermeture de l'Office de Poste d'Anières, les résidents d'Anières et communes voisines doivent se rendre à l'Office de Poste de Vésenaz.

L'augmentation des personnes se rendant à la Poste de Vésenaz semble singulièrement dépasser la capacité d'accueil de cet Office, au regard du constat de la file d'attente dans le hall spacieux et qui s'étend souvent sur le trottoir le long de la route de Thonon.

M. Eric WEHRLI propose qu'un courrier circonstancié soit envoyé à la Direction de la Poste pour les informer qu'un service public ne devrait pas se transformer en punition collective des utilisateurs, suite à leur décision de fermeture des Offices.

M. le Maire informe que la Commune a déjà fait parvenir 2 courriers à la Direction de la Poste pour leur faire part de doléances pas admissibles d'un service public.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI souligne encore que les horaires de l'Office de Poste de Vésenaz ont été diminués.

M. le Maire souligne que cette diminution d'horaire fait partie des objets mentionnés dans le courrier à la Direction de la Poste, en espérant que d'autres communes réagiront aussi à cette décision.

M. le Président informe avoir évoqué ce sujet avec les Présidents des Conseils municipaux de Corsier et d'Hermance. Il ajoute qu'il y a la possibilité de se rendre à l'Office de Poste de Meinier et qu'il est nécessaire de s'y rendre pour encourager sa non-fermeture. De plus, il y a moins de monde en journée.

M. Giuseppe RICCIUTI se rappelle d'un projet de créer une agence postale à Anières (épicerie ou autre).

M. le Maire rappelle que le lien entre la fermeture de la Poste et l'installation de la mairie dans les bâtiments provisoires étaient prévus, afin de créer une agence postale à la mairie. Toutefois, en raison de la pandémie du COVID-19, il y a eu du retard dans l'installation des bâtiments provisoires qui seront installés au printemps prochain. La Poste a refusé de reporter la fermeture de son office en attendant l'installation de la mairie provisoire.

Une agence postale sera effectivement installée dans la mairie provisoire, confirme M. le Maire, mais en attendant la Commune a convenu avec la Poste d'offrir aux habitants un service à domicile.

Mme l'Adjointe ajoute que tous habitants d'Anières ont dû recevoir les informations sur le fonctionnement du service à domicile.



**« Tous ménages » - Clean Up Day – Samedi 5 septembre 2020**



M. le Président passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI rappelle que, dernièrement, la mairie a adressé à la population une affichette pour l'invitation au nettoyage de la Commune intitulé « Clean Up Day ». Elle pense que l'administration se doit de montrer l'exemple en privilégiant la communication par la langue française. Elle pense que la mention « Ramassage des déchets sauvages, nettoyons ensemble notre Commune » par exemple, était tout autant percutant que « Clean Up Day ». Si cette appellation en anglais devait figurer sur cette affichette, elle aurait pu être inscrite en petit. Par cette intervention, Mme Denyse BARBEZAT-FORNI souhaite communiquer, non seulement sa contrariété, mais également celle de plusieurs habitants d'Anières.

M. le Maire admet avoir reçu quelques remarques sur l'appellation « Clean Up Day » pour cette journée. Toutefois, il informe que ce nom a été déposé pour une action lancée sur tout le territoire suisse, en demandant que les communes y participent et s'inscrivent à cette journée.

Une explication aurait effectivement pu être donnée sur cette appellation et les raisons du choix de ce nom, ajoute encore M. le Maire.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI souligne encore que sa remarque ne concerne pas seulement cette action, mais toutes les autres que la Commune pourrait engager et que le français soit privilégié à l'anglicisme.

M. Yves GUBELAMNN ajoute que beaucoup d'habitants d'Anières parlent anglais et que le lien du site internet de la journée « Clean Up Day » aurait pu être mentionné sur le « tous ménages ».

Mme Stéphanie BARON LEVRAT demande si la Commune avait l'obligation d'utiliser cette appellation déposée « Clean Up Day », car elle aurait pu proposer ce nettoyage de la Commune sans utiliser cet anglicisme.

M. le Maire répond qu'il s'agissait d'une action demandant l'engagement des communes suisses qui le souhaitent sous l'appellation « Clean Up Day » et le nom de toutes les communes partenaires y figurent, faute de quoi la commune n'est plus référencée sur le site. La Commune a d'ailleurs reçu tout l'équipement pour cette journée de nettoyage.

*(Ndlr : Clean-Up-Day 2020 : un engagement collectif en faveur d'une Suisse propre)*

**Fondation de la commune d'Anières pour le logement. Avancement du dossier de l'Astural**

M. le Président passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI rappelle que c'était M. Jean-Marc THIERRIN (ancien Conseiller municipal) qui était le rapporteur des travaux de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement. Après avoir discuté avec M. Giuseppe RICCIUTI, également membre du Conseil de fondation, ils ont convenu de donner quelques informations au Conseil municipal sur l'avancement des travaux de la fondation par rapport au bâtiment de l'Astural

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI donne donc quelques informations sur l'avancement du projet de l'Astural par la Fondation de la commune d'Anières pour le logement. L'acte d'acquisition du bâtiment a été signé le 12 juin 2020 et enregistré au registre foncier le 15 juin 2020. Le prix d'acquisition s'élève à 2'415'000 F, hors frais de notaire.

Concernant le concours d'architectes, la Fondation a reçu l'approbation de la SIA concernant le règlement et le cahier des charges du concours d'architectes, ainsi que le dossier de la procédure





sélective. Cette dernière a été lancée hier, le 14 septembre 2020. Il s'agira de réaliser un petit immeuble destiné principalement aux seniors.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 12 de l'ordre du jour, soit le projet de compte rendu administratif et financier pour l'Exercice 2019 (nouveau point approuvé au point 3 du présent ordre du jour).

### Point 12 – Projet du compte rendu administratif et financier pour l'Exercice 2019

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire informe les Conseillers municipaux que le projet du « Compte rendu administratif et financiers pour l'Exercice 2019 » leur a été remis ce soir. L'objectif est qu'ils en prennent connaissance et fassent part de leurs éventuelles remarques à la secrétaire du Conseil municipal d'ici la prochaine séance plénière du mardi 13 octobre 2020 ([d.lazzarelli@anieres.ch](mailto:d.lazzarelli@anieres.ch)). Passé cette date, ce document sera imprimé et distribué aux instances cantonales et aux personnes qui le demandent.

**L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 21h.03.**

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :



Annexes : Rapports des commissions (point 4 de l'ordre du jour)

Procès-verbaliste : Dominique LAZZARELLI



Commune d'Anières

---

**COMMISSION :** Assainissement, routes, sécurité, développement durable  
**Séance du :** 1<sup>er</sup> septembre 2020

---

Lors de cette séance, les points suivants ont été traités :

**Rénovation du sol souple de la place de jeux du groupe scolaire**

La place de jeux du groupe scolaire a été réalisée en 2009, en collaboration avec l'APEA. Quelques rénovations mineures ont été faites depuis, mais le sol souple mérite actuellement une rénovation plus importante.

*Après la présentation du projet, par 8 voix pour – unanimité – la commission a préavisé favorablement l'engagement des travaux de rénovation de la place de jeux du groupe scolaire et l'ouverture d'un crédit d'investissement de TTC 100'000 F à cet effet. Dans la mesure du possible, la commission demande que les travaux soient réalisés après la pose des bâtiments provisoire de la mairie.*

La durée d'amortissement est de 10 annuités, dès 2021, tenant compte que les travaux seront réalisés et terminés l'an prochain.

Ensuite, M. le Maire a donné des informations sur l'avancement des dossiers en cours, soit :

**a. Chevrens : limitation de la vitesse à 30 km/h et aménagements.**

La mairie est prête à déposer une autorisation de construire en septembre 2020. Si celle-ci est accordée, il sera présenté un crédit d'investissement pour la réalisation des travaux.

M. le Maire présente le plan des mesures. La réalisation pourrait se faire à la fin de l'été 2021. Les travaux ne sont pas encore chiffrés.

**b. Route de Veigy : limitation de la vitesse à 30 km/h.**

Au niveau de la frontière, 2 communes sont limitrophes avec la France : Anières et Gy.

La commune d'Anières a soumis à l'Office Cantonal des Transports une expertise. Aujourd'hui la Commune est prête à déposer un dossier pour une mise en zone 30 km/h de la zone d'habitation. Il s'agit du domaine public cantonal, il reviendra au Canton de financer ces mesures. La commune d'Anières porte toutefois le projet.

**c. Place du haut.**

M. le Maire remet aux commissaires un document relié intitulé : *Aménagement de la place du haut et du prolongement de la place du haut : Cahier des principes d'aménagement.*

L'idée de la place du haut est de faire un lien avec la place qui se situe entre le local des pompiers et le local de Swisscom. Le crédit d'investissement qui sera soumis dans le futur prendra en compte les deux places.

Il est prévu de déposer la demande d'autorisation de construire à mi-octobre.

**d. Noms des places.**

Les noms usuels étaient « Vers l'école » et « Cortenaz ». Il est difficile de conserver le nom « Vers l'école » qui pourrait prêter à confusion.

Pour la place qui se trouvera au-dessus du parking souterrain, le pré s'appelait autrefois « Cortenaz ». Selon la définition, cela signifie une petite cour, une place de ferme abritant généralement un tas de fumier.

A ce jour, aucune décision n'est prise sur les noms qui seront attribués à ces 2 places et la pose d'une fontaine. L'idée est de revenir sur ces points lors d'une prochaine commission.

#### **e. Aire de lavage partagée.**

M. le Maire explique que l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature subventionne la construction des aires de lavage pour les machines agricoles / remplissage pour pulvérisateurs avec bio-épuration à hauteur de 75%.

Courant 2019, la commune a pensé profiter de cette opportunité pour mutualiser cette place de lavage avec les agriculteurs, vignerons, service technique et pompiers CoHerAn. Cependant, pour des véhicules autres que ceux destinés à l'agriculture, le Canton exige que la place de lavage se situe sur du terrain à construire.

La commune a identifié deux terrains à construire, l'un entre le bâtiment Swisscom et le local pompier et l'autre sur le chemin du cimetière. Ces emplacements étant trop petits pour accueillir les machines agricoles, la place de lavage ne pourra donc pas être mutualisée avec les agriculteurs.

A ce jour la place de lavage pour les véhicules de la commune se situe à Chevrens devant le bâtiment servant d'abri pour le véhicule des pompiers. Le bâtiment trouvera une autre affectation et la zone de lavage sera supprimée.

#### **f. FTTH.**

La fibre optique est en cours de pose dans le village. Ce service est offert par la commune. Le réseau sera loué par la commune à des opérateurs (Swisscom, Salt, Sunrise).

Anières loue 18'250 mètres de canalisations Swisscom, ce qui représente au grand maximum CHF 1'000'000.- pour 30 ans. Swisscom participe à la construction du réseau FTTH Anières à hauteur de CHF 1'300'000.- (non réalisation du réseau FTTS).

La Commune sera toutefois obligée de faire la demande d'un crédit d'engagement complémentaire courant 2021.

#### **g. Déchets organiques.**

M. le Maire explique que la définition des déchets organiques reste peu connue des communiers. Un tout-ménage sera réalisé pour expliquer la différence entre les différents déchets (compost, P'tite poubelle verte, déchets organiques, etc.).

En outre, il a été convenu que les containers de collecte des déchets de cuisine soient tous accessibles le dimanche. Les déchets de cuisine sont destinés à produire du biogaz.

#### **h. Mobilitri : levée des encombrants.**

M. le Maire résume brièvement le concept Mobilitri, déchetterie itinérante répondant au besoin d'un Esrec sur la rive gauche. Le projet devrait démarrer d'ici à octobre ou novembre 2020. Une information par un tout-ménage sera prochainement adressée aux communiers.

Après un tour de table, il ressort que les membres de la commission sont favorables à la suppression de la levée des encombrants porte à porte dès janvier 2021.

#### **i. Défibrillateurs.**

M. le Maire rappelle le vote pour l'installation de défibrillateurs d'un montant de CHF 90'000.- Une partie importante de ces coûts est liée à l'alimentation électrique.

La commune, au terme du délai référendaire, commandera une partie des bornes en privilégiant celles alimentées par le solaire pour les plages.

#### **Travaux sur la Route d'Hermance**

M. le Maire informe que l'office cantonal du génie civil procède à la pose d'un nouveau revêtement phonoabsorbant sur la route d'Hermance, sur le tronçon routier compris entre la route du Lac et la rue de l'Aspergière, sur les communes de Corsier et Anières. Les travaux débuteront le lundi 14 septembre 2020, ils se feront de nuit, de 20h à 5h30, pour une durée estimée à 3 semaines et demie. Une déviation sera mise en place.



## Rapport de commission

---

### COMMISSION : Urbanisme et constructions

---

**Lors de sa séance du 8 septembre 2020, la commission a traité des objets suivants :**

- 1. Visite des appartements du 44 chemin des Avallons.** Les travaux sont presque terminés. Nous avons visité trois appartements. Les cuisines équipées sont, à présent, ouvertes sur le salon donnant un espace de vie plus important et plus lumineux. Les entrées et cages d'escalier ont été agrandis et éclairés par des baies vitrées de chaque côté.
- 2. Visite des appartements de standing du 22-24 route de l'Aspergière.** Les travaux sont terminés à l'intérieur des appartements. Les cuisines sont très grandes toutes équipées et ouvertes sur le salon. Les chambres sont équipées de rangements. Deux appartements sont déjà loués. Il nous reste deux « 5 pièces » à louer. La régie Naef est en charge de la gérance de l'immeuble et de la PPE.
- 3. Madame Bosshard nous a présenté le projet pour la construction du bâtiment provisoire de la mairie et de l'école.** Les frais pour la construction du bâtiment provisoire, le raccordement à la fibre optique, le raccordement aux égouts, le système de sécurité, l'informatique et la téléphonie, la sécurité feu, les travaux d'électricité, l'emménagement et déménagement de la mairie s'élèveront à TTC **2'200'000.-** Les commissaires ont voté favorablement et à l'unanimité pour l'ouverture de ce crédit d'engagement pour la construction de ce bâtiment, sa destruction et la remise en forme du terrain.
- 4. Madame Bosshard nous a présenté les modifications apportées au projet de l'agrandissement de l'école primaire** dont un crédit d'étude de 225'000

francs avait été voté le 17 avril 2018. En effet, par soucis de ne pas manquer d'espace dans le futur, il a été proposé de créer une classe supplémentaire, passant ainsi de 3 à 4 nouvelles classes, de réorganiser les bureaux de la direction, l'atelier du livre et de revoir la forme de la toiture qui ne plaisait pas à la commission. Le bureau d'architectes De Planta et les ingénieurs civils ont donc revu tout le projet ce qui a généré des coûts supplémentaires d'honoraires d'architecte et d'ingénieurs. A cela s'est ajouté d'une part, 20'000 F pour les prestations de procédure AIMP, pour le bureau qui est chargé d'attribuer de la réalisation du projet et d'autre part les honoraires du bureau qui a refait toutes les images de synthèse du projet. Les commissaires ont donc voté favorablement et à l'unanimité pour l'ouverture d'un crédit d'étude supplémentaire d'un montant de TTC 80'000.-

**5. Divers : - PDCOM.** L'avant- projet a été envoyé à l'office de l'urbanisme, ensuite il passera dans les différents services de l'Etat.

- **Dérogation de densité (DD).** Les propriétaires de terrains de notre commune sont nombreux à demander une dérogation sur la densification. La phase test sur la densification de la zone 5 (le coteau) du plan directeur communale a démarré. La commune profite d'être sollicitée pour les demandes de dérogation pour négocier avec les propriétaires des aménagements tel que des servitudes de passage afin de rendre la mobilité plus aisée. L'accès en commun sur les propriétés, la préservation du patrimoine végétal, la suppression de places de stationnement en surface pour les voitures et l'indices de plein terre font également l'objet de négociations avant l'obtention d'un préavis favorable par la commune.

Anita Pordes - Présidente